



BrizkaProductions

Contrat d'exclusivité

Ce contrat de licence a été conclu par :

- le donneur de licence : **BrizkaProductions**
- le licencié :

Pour un bail exclusif « Certifié ». Le donneur de licence garantit qu'il contrôle les droits de reproduction mécanique relatifs à l'œuvre musicale protégée par le droit d'auteur intitulée « Certifié » à compter de la date indiquée pour la première fois ci-dessus. La composition, y compris sa musique, a été composée par BrizkaProductions, gérée sous la licence du donneur. Toutes les licences ne sont ni remboursables ni transférables.

Utilisation principale :

Le donneur octroie à la licence et la licence exclusive l'enregistrement de la synchronisation vocale avec la composition, en partie ou en totalité, et dans sa forme originale (« enregistrement principal »).

Droits mécaniques :

Le donneur de licence attribue au licencié une licence exclusive d'utilisation de Master Recording pour la reproduction, la duplication, la fabrication et la distribution de disques de phonographes, de cassettes, de disques compacts, de téléchargements numériques, d'autres enregistrements audio et numériques divers, ainsi que de leurs versions (collectivement, les « enregistrements », et individuellement, un « enregistrement ») dans le monde entier ou toute combinaison de tels enregistrements, subordonnent au versement au donneur une somme de **(99) EUR** dont le reçu est confirmé. De plus, les licenciés sont autorisés à distribuer () des téléchargements internet pour une utilisation à but lucratif et commerciale.

Droits d'exécution:

Le donneur accorde ici au licencié une licence exclusive lui permettant d'utiliser l'enregistrement principal dans des performances, spectacles ou concerts à but lucratif.

Droit de diffusion:

Le donneur concède par la présente au licencié une licence exclusive lui permettant de diffuser Master Recording en quantités de stations de radio.

Crédit:

Le licencié doit reconnaître de manière appropriée et raisonnable la paternité originale de la composition dans tous les supports et formats de performance sous le nom « BrizkaProductions » par écrit, si possible et autrement de façon vocale.

Indemnité:

En conséquence, le licencié accepte d'indemniser et d'accorder le donneur de licence à l'égard de toute réclamation, perte, dommage, coûts, dépenses, y compris, sans limitation, des honoraires d'avocat raisonnables, résultant ou résultant d'une violation alléguée de ses déclarations, garanties. ou accords ci-dessous.

Divers:

Cette licence est non transférable et est limitée à la composition spécifiée ci-dessus.

Fait en double exemplaire à Metz , le 09/09/2021

Le donneur : BrizkaProduction

Le licencié :